

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
approuvant le dossier de référence de l'unité de formation
intitulée « Sécurité des réseaux » (code 298320U31D1) classée au
niveau de l'enseignement supérieur technique de type court de
l'enseignement de promotion sociale de régime 1**

A.Gt 30-06-2009

M.B. 25-08-2009

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137;

Vu l'avis de la Commission de concertation de l'Enseignement de Promotion sociale du 5 juin 2009,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le dossier de référence de l'unité de formation intitulée "Sécurité des réseaux" est approuvé.

Cette unité de formation est classée au niveau de l'enseignement supérieur technique de promotion sociale et de type court.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2009.

Article 3. - Le Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 30 juin 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale,

M. TARABELLA